



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
7 novembre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)
puis : M. Cimino (Vice-Président) (Italie)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) (*suite*)
- b) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (*suite*)

- a) Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (*suite*)
- b) Fibres végétales naturelles et développement durable (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 21 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

- a) **Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) (suite) (A/78/239)**
- b) **Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (suite) (A/78/238)**

Point 23 de l'ordre du jour : Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (suite)

- a) **Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (suite) (A/78/218, A/78/233 et A/78/74-E/2023/67)**
- b) **Fibres végétales naturelles et développement durable (suite) (A/78/218).**

1. **M^{me} Martins** (Timor-Leste) déclare que le Timor-Leste s'est engagé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à soutenir la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable afin de garantir que chaque Timorais ait accès à des aliments nutritifs. L'agriculture, y compris la pêche et la sylviculture, est l'épine dorsale de l'économie nationale. Le Timor-Leste élabore également des politiques liées à l'économie bleue pour exploiter le potentiel de l'océan, garantir l'utilisation durable des ressources marines et favoriser la croissance économique. Un large éventail d'activités et de politiques liées à l'agriculture et aux océans ont été élaborées et mises en œuvre au fil des ans. Ces deux secteurs présentent un fort potentiel de création d'emplois et de génération de revenus pour améliorer les moyens de subsistance, la croissance économique, la sécurité alimentaire et la nutrition et pour progresser dans la réalisation globale des objectifs. Malgré les défis auxquels il est confronté, le Timor-Leste continue d'accorder la priorité au développement agricole et à la pêche. En ce qui concerne le développement agricole, le Gouvernement timorais encourage les investissements dans la protection contre les risques climatiques et l'adaptation au climat afin de garantir la durabilité et la résilience de l'environnement tout en rétablissant l'équilibre de l'écosystème.

2. Le plan d'action national consolidé du Timor-Leste pour la nutrition et la sécurité alimentaire et le plan d'action national pour un Timor-Leste à l'abri de la faim et de la malnutrition prévoient des programmes de repas scolaires et des mesures pour améliorer le système

de protection sociale pour les groupes vulnérables. En outre, le plan stratégique de son pays pour 2021-2025 comprend quatre objectifs stratégiques qui se renforcent mutuellement : a) augmenter durablement la production des cultures vivrières, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture et des cultures industrielles, b) améliorer la valeur ajoutée et l'accès aux marchés intérieurs et d'exportation, c) renforcer la gestion, l'utilisation et la conservation durables des ressources naturelles et d) accroître la bonne gouvernance et la gestion institutionnelle dans l'ensemble du secteur agricole.

3. L'élimination de la pauvreté est une condition préalable essentielle à la réalisation de tous les objectifs, car elle conforte les progrès accomplis dans les domaines social, économique et environnemental. Il est nécessaire d'investir dans toutes les composantes du système alimentaire afin d'améliorer les liens entre la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires et de garantir la disponibilité d'aliments nutritifs de qualité et abordables pour tous, tout en tenant compte de la vulnérabilité économique et environnementale du pays. À cet égard, le Timor-Leste est en train de finaliser son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

4. La coopération internationale, y compris le soutien des partenaires de développement en matière d'aide publique au développement (APD), de financement de la lutte contre les changements climatiques, de partage de compétences et de technologies conformément aux dispositions de l'Accord de Paris et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement joueront un rôle primordial dans la réalisation des objectifs.

5. **M. Dioum** (Sénégal) fait observer que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition, notamment grâce à des initiatives régionales telles que le Plan de production alimentaire d'urgence pour l'Afrique, qui a été lancé par la Banque africaine de développement afin de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience sur tout le continent. Au niveau national, le Gouvernement sénégalais a mis en place des programmes visant à soutenir l'agriculture et, à terme, à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le Sénégal s'efforce également d'améliorer l'adaptation et de stimuler l'innovation, notamment grâce aux travaux de l'Institut sénégalais de recherches agricoles sur l'expérimentation de cultures de blé à haut rendement. Toutefois, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, il faudra investir davantage dans l'agriculture, ce qui était l'objectif de la deuxième édition du Sommet de Dakar sur l'agriculture et l'agrobusiness, qui s'est tenu en

janvier 2023. Il devait susciter un changement de paradigme afin que l'Afrique puisse produire par elle-même, pour elle-même et pour le monde.

6. Pour renforcer sa propre sécurité alimentaire, le Gouvernement sénégalais a investi dans les dépenses sociales destinées aux groupes vulnérables. Il a également lancé un programme national de transferts monétaires pour aider près de 400 000 ménages afin de protéger les groupes vulnérables et de lutter contre l'extrême pauvreté. Il sera également indispensable d'augmenter le financement de l'agriculture et les assurances pour permettre aux petits exploitants et aux agriculteurs familiaux d'améliorer leur production. Parmi les autres points essentiels qui devront être abordés figurent les mesures pour assurer la durabilité des aliments, maintenir un commerce ouvert et transparent des engrais et lutter contre la malnutrition grâce à un régime alimentaire équilibré.

7. **L'archevêque Caccia** (Observateur du Saint-Siège) pense que l'élimination de la pauvreté reste le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée. L'ampleur réelle de ce défi n'est devenue évidente que lorsque la pauvreté a été mesurée à l'aide de critères complets allant au-delà du revenu et incluant des indicateurs non monétaires, tels que le manque d'accès à l'éducation, à une alimentation saine, nutritive et suffisante, à l'eau potable et à l'assainissement, à l'énergie et à l'électricité.

8. Les efforts visant à éradiquer la pauvreté doivent d'abord tenir compte du fait qu'il s'agit d'une réalité complexe qui se manifeste dans tous les aspects de la vie humaine. Il faut donc adopter une approche intégrée pour remédier aux privations auxquelles sont confrontées des millions de personnes aux niveaux éducatif, social, politique, culturel et spirituel. À cet égard, l'éducation est un antidote efficace contre la pauvreté. Il est essentiel de garantir l'accès à une éducation de qualité pour que les filles et les garçons acquièrent non seulement les compétences qui leur permettront de contribuer à la société et d'accéder au marché du travail, mais aussi les biens spirituels qui les aideront à grandir et à s'épanouir en tant que personnes. Ils pourront ainsi devenir des acteurs dignes de leur propre destin, capables de développer tout leur potentiel.

9. Une protection sociale suffisante, en particulier des prestations de maternité et familiales, s'est avérée également être très efficace pour réduire la pauvreté dans le monde et empêcher les personnes déjà en situation de vulnérabilité économique de tomber davantage dans le piège de la pauvreté. Les politiques sociales qui visent à mieux répartir les revenus

dépendent d'une promotion intégrale des pauvres allant au-delà de l'assistanat, ce qui n'est possible que si les gens ont accès à des moyens de subsistance durables pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

10. La faim et la malnutrition ont engendré une pauvreté encore plus grande. Une alimentation insuffisante en quantité et en qualité a des conséquences sanitaires qui nuisent à la capacité des personnes à apprendre et à travailler. Le paradoxe est que si la production alimentaire est suffisante pour nourrir tout le monde, la faim et la famine restent la réalité quotidienne d'un trop grand nombre de personnes. Outre mettre fin aux déchets alimentaires, au gaspillage et à la surconsommation, il est important de veiller à ce que la nourriture soit produite de manière durable et distribuée équitablement.

11. En bref, un nouvel état d'esprit est nécessaire. Il faut concevoir et mettre en œuvre des politiques centrées sur la personne humaine et qui garantissent un accès équitable aux biens, aux ressources et aux débouchés de base. Ce n'est que par des mesures concrètes garantissant l'inclusion de tous les exclus que les centaines de millions de personnes qui sont toujours privées de produits de première nécessité, notamment la nourriture, les soins médicaux et l'éducation, pourront sortir de la pauvreté et parvenir à un développement humain intégral.

12. **M^{me} Miljkovicova** (Observatrice de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) souligne qu'à mi-chemin de l'échéance de 2030, la triste réalité est que les objectifs de développement durable sont loin d'être sur la bonne voie. Les crises mondiales qui s'accumulent ont plongé des dizaines de millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté, avec environ 670 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les tendances à l'aggravation de la faim et de l'insécurité alimentaire s'accroissent. Chaque augmentation supplémentaire de 1 % des prix des denrées alimentaires fait basculer près de 10 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. Il est clair que des approches multidimensionnelles sont nécessaires.

13. L'ONUDI soutient les efforts faits au niveau national pour réduire la pauvreté et accroître la sécurité alimentaire grâce à une industrialisation inclusive et durable. L'histoire montre que l'industrialisation durable est la clé de la création d'emplois décents, de la lutte contre la pauvreté et favorise une croissance économique soutenue. Très peu de pays ont atteint le statut de pays développé sans avoir entrepris un processus d'industrialisation solide.

14. Les capacités de production locales se sont également avérées déterminantes en termes de résilience

socio-économique aux chocs extérieurs. L'ONUDI aide les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales et leurs compétences locales, à participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et à accéder à de nouveaux marchés en leur prodiguant des conseils de politique générale et en leur fournissant des projets techniques. Ses programmes aident les pays à adopter des politiques industrielles modernes et intégrées et à accroître les investissements publics et privés dans l'industrie durable, y compris l'agro-industrie. Elle aide également les pays à créer des parcs agroalimentaires intégrés dotés d'infrastructures modernes et de services d'appui aux entreprises et aux agriculteurs. Ils offrent aussi des possibilités de formation professionnelle et contribuent à attirer les investissements nationaux et étrangers et à établir des liens avec les marchés. Les parcs agroalimentaires renforcent la sécurité alimentaire, mais ils créent également de nouveaux emplois dans les zones rurales où vivent 80 % des personnes extrêmement pauvres. L'ONUDI a déjà soutenu la création de ces parcs dans plusieurs pays, dont l'Éthiopie et le Sénégal et travaille avec ses partenaires à la mise en place de parcs similaires dans d'autres pays.

15. L'ONUDI s'efforce de créer des emplois pour les jeunes dans le secteur agricole grâce au programme Opportunités pour les jeunes en Afrique, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union africaine et d'autres partenaires. À l'échelle mondiale, elle s'enorgueillit de figurer au nombre des partenaires de l'initiative à fort impact sur la transformation du système alimentaire, lancée lors de la Journée pour l'accélération des progrès quant aux objectifs de développement durable. En collaboration avec la FAO, l'ONUDI a lancé l'Accélérateur de transformation des systèmes agroalimentaires pour faciliter les partenariats et les investissements du secteur privé dans le développement des principales chaînes de valeur alimentaires. Dans le cadre de ce programme, elle aide les pays, en particulier les pays les moins avancés, à rendre les systèmes alimentaires plus inclusifs, plus durables et plus résistants.

16. Il est important de s'appuyer sur la dynamique du Sommet sur les objectifs de développement durable pour tenir collectivement les promesses qui ont été faites. L'élimination de la pauvreté et l'avènement d'un monde libéré de la faim sont des tâches complexes qui nécessitent des solutions coordonnées et intégrées et, surtout, des mesures audacieuses. L'ONUDI est prête à intensifier sa coopération avec les États Membres, les organisations de la même famille et d'autres partenaires pour faciliter la réalisation des objectifs.

Point 22 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) **Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies** (A/78/72-E/2023/59 et A/78/72/Add.1-E/2023/59/Add.1)

b) **Coopération Sud-Sud pour le développement** (A/78/290 et A/78/39)

17. **M. Pierre** (Directeur par intérim du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (A/78/72 et A/78/72/Add.1), explique que le rapport montre comment les réformes du système des Nations Unies pour le développement ont permis de mieux soutenir l'action au niveau national et de progresser plus rapidement sur la voie d'un développement durable et inclusif.

18. Toutes les données indiquent que les investissements réalisés dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement portent leurs fruits. Les retours des gouvernements confirment l'amélioration de l'efficacité des équipes de pays des Nations Unies, dirigées par les coordonnateurs résidents, qui sont en première ligne des efforts déployés à cette fin : 88 % des gouvernements hôtes ont déclaré que les coordonnateurs résidents fournissaient un encadrement efficace et stratégique à l'appui de leurs plans et priorités nationaux, 94 % des gouvernements hôtes ont confirmé que les activités des équipes de pays des Nations Unies étaient conformes au contenu des cadres de coopération pour le développement durable des Nations Unies et 93 % des pays interrogés ont déclaré que les activités de l'Organisation des Nations Unies répondaient bien à leurs besoins et à leurs priorités, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la situation qui prévalait quelques années auparavant. Près de 80 % des personnes interrogées affirment que les équipes de pays prennent davantage en considération l'obtention de résultats communs qu'avant les réformes et tous les petits États insulaires en développement estiment que la collaboration entre les entités des Nations Unies s'est améliorée depuis ces réformes.

19. Grâce aux plateformes régionales de collaboration, le système régional des Nations Unies pour le développement fournit une meilleure expertise aux équipes de pays des Nations Unies et aborde des questions communes de développement transfrontalier.

Il apporte un soutien constant aux pays en matière d'élimination de la pauvreté, d'égalité des sexes, d'éducation, de science, de technologie et d'innovation, afin d'aider à tenir la promesse de ne laisser personne de côté. Grâce à ce repositionnement, la coopération et la cohérence entre les efforts de développement, l'action humanitaire et la consolidation de la paix ont pu être renforcées. Entre 90 % et 95 % des pays hôtes considèrent que les entités des Nations Unies travaillent en étroite collaboration dans tous ces domaines. Toutefois, un soutien plus important est encore nécessaire pour améliorer l'accès à un financement à long terme abordable afin de réaliser les objectifs de développement durable, notamment par le biais de cadres de financement nationaux intégrés. Il faut également que plus de progrès soient faits dans les efforts déployés à l'échelle du système pour intégrer les approches en matière de climat et d'environnement, atteindre la parité hommes-femmes à tous les niveaux et mettre pleinement en œuvre les plans d'intégration des personnes handicapées et des peuples autochtones établis à l'échelle du système.

20. Le système des Nations Unies pour le développement continue de faire preuve d'une transparence et d'une responsabilité accrues. Outre les rapports annuels nationaux, régionaux et mondiaux en 2023, le cadre de résultats du système des coordonnateurs résidents a publié ses premiers résultats en annexe au rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La Présidente du Groupe a également partagé avec les présidents des organes directeurs une liste récapitulative des réformes entreprises par le système des Nations Unies pour le développement afin d'aider à harmoniser les efforts et les actions. Le repositionnement a généré des gains d'efficacité de plus de 405 millions de dollars en 2022, ce qui représente une augmentation de 47 % par rapport à ceux de 2021.

21. Toutefois, le système des Nations Unies pour le développement a constamment besoin d'un financement suffisant, prévisible et souple. Les progrès accomplis pour honorer les engagements pris dans le cadre du Pacte de financement restent contrastés. Le financement des activités de base a augmenté, mais le système des Nations Unies pour le développement reste fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs. Les fonds mondiaux, tels que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, présentent d'importants déficits de financement. Un financement suffisant et durable est essentiel pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mais celui-ci présentait un déficit de financement de 85 millions de dollars en 2022. Il est absolument nécessaire de combler

ce fossé pour que le système pour le développement fonctionne parfaitement. Le Secrétaire général a exhorté les États Membres à reconsidérer les modèles de financement alternatifs proposés dans le cadre de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2021.

22. Le récent Sommet sur les objectifs de développement durable a donné une forte impulsion pour entreprendre les actions de transformation nécessaires pour surmonter les crises multiples et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. Dans la déclaration politique adoptée lors du Sommet, les États Membres ont soutenu le rôle central des Nations Unies dans la coopération internationale au service du développement et se sont engagés à appuyer pleinement le système des Nations Unies pour le développement. Sous la direction et l'orientation de la Commission, le système est déterminé à offrir le meilleur soutien possible aux pays dans la mise en œuvre du Programme 2030.

23. **M^{me} Wang** (Directrice du Fonds d'affectation spéciale, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/78/290), déclare que le rapport s'appuie sur les résultats d'une enquête menée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud auprès des organismes des Nations Unies et des enquêtes quadriennales sur l'examen complet des politiques menées par le Département des affaires économiques et sociales auprès des États Membres. Il décrit les accords conclus en matière de développement, analyse le développement dans le monde et fait état des nouvelles possibilités de développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il montre que lors de la pandémie de maladie à Coronavirus (COVID-19), la coopération Sud-Sud et triangulaire a permis aux pays en développement d'obtenir des vaccins, des médicaments indispensables et des équipements de protection individuelle et de renforcer leurs capacités de production à des fins de résilience.

24. Toutefois, il faut donner un souffle nouveau à la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud et triangulaire et les partenariats multipartites, afin de mobiliser des ressources et de tirer parti des possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation pour avancer plus rapidement sur la voie d'un relèvement solide, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. En 2022, 24 résolutions de la Deuxième Commission ont été intégrées à la coopération Sud-Sud et triangulaire en tant qu'outil important pour obtenir des résultats.

25. Le rapport souligne, entre autres, que la plupart des pays en développement présentent déjà un risque élevé de surendettement. Il est urgent d'aider les pays en développement à assurer la viabilité de leur dette à long terme grâce à des politiques coordonnées.

26. La transition numérique dans les pays du Sud se caractérise toujours par d'importants déséquilibres, en particulier dans les pays les moins avancés, et la fracture numérique est également importante entre les hommes et les femmes. Il existe un potentiel considérable pour tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin d'améliorer la connectivité numérique et de contribuer à réduire la fracture numérique.

27. Des progrès importants sont accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au service du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies. Toutefois, si la coopération triangulaire se développe, des efforts et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour en exploiter tout le potentiel. Soixante-dix pour cent des 115 équipes de pays des Nations Unies qui ont répondu à l'enquête ont indiqué que les principales difficultés rencontrées pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient l'insuffisance des ressources et des capacités dédiées.

28. Le rapport contient d'importantes recommandations visant à renforcer le soutien à la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en encourageant les États Membres, les banques régionales de développement et le système des Nations Unies pour le développement à accroître leurs ressources financières. Dans ce rapport, le Secrétaire général a salué l'élaboration d'un premier cadre conceptuel de mesure de la coopération Sud-Sud et recommandé l'utilisation de marqueurs et d'indicateurs de genre pour renforcer l'intégration des questions de genre dans les initiatives de coopération Sud-Sud. Il a également exhorté le système des Nations Unies pour le développement à soutenir les États Membres pour assurer le succès du troisième Sommet du Sud en janvier 2024.

29. **M. Guevara Rodríguez** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que l'instauration d'un développement durable est gravement menacée. Les pays en développement continuent de faire face à de multiples défis qui limitent leur capacité à relancer l'économie. Il est urgent que les délégations travaillent au renforcement du multilatéralisme et réaffirment leur engagement à ne laisser personne de côté en prenant des mesures. Au cours du cycle actuel de l'examen quadriennal complet,

malgré certaines avancées, les activités de développement n'ont pas bénéficié de la même attention et des mêmes ressources de la part de la communauté internationale que d'autres questions. Par exemple, en 2021, les dépenses consacrées aux activités de développement atteignaient pour la première fois 20 milliards de dollars, tandis que celles consacrées aux activités humanitaires s'élevaient à plus de 25 milliards de dollars.

30. Alors que le cycle d'examen actuel touche à sa fin et que les préparatifs du prochain cycle en 2024 ont commencé, le Groupe souhaite réaffirmer la nécessité de continuer à privilégier le développement tout en gardant à l'esprit les différents niveaux de développement et les réalités sur le terrain dans tous les pays en développement. En fin de compte, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions doit rester l'objectif primordial. En outre, le système des Nations Unies pour le développement doit continuer à soutenir les pays, à leur demande, dans l'accélération de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030. L'élimination de la pauvreté passe par un financement plus stable, prévisible et durable des activités opérationnelles de développement. Ce financement doit être aligné sur les priorités et les stratégies nationales de développement des pays de programme et le financement global du système des Nations Unies pour le développement, en particulier en ce qui concerne les domaines liés à l'élimination de la pauvreté, doit être augmenté et accéléré.

31. Le Groupe se déclare préoccupé par le déclin continu des contributions aux ressources de base du système des Nations Unies pour le développement, ce qui a un impact négatif sur l'efficacité et l'efficience de ses fonctions. Inverser cette tendance tout en augmentant les contributions aux ressources de base des organismes du système permettrait d'atteindre les objectifs fixés pour les activités opérationnelles de développement. À cet égard, le Groupe continue d'exhorter les donateurs à contribuer au système d'une manière qui soit plus bénéfique pour ses efforts coordonnés en finançant les activités de base.

32. Le Groupe se félicite grandement des améliorations qui ont été apportées jusqu'à présent au système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de son repositionnement et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il s'inquiète toutefois de l'insuffisance de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de son incidence sur les activités opérationnelles sur le terrain. Le Groupe attache une grande importance à la nécessité de fournir un

financement durable, prévisible et suffisant au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et réitère son engagement à participer de manière constructive aux consultations sur ce sujet particulier. Il réitère également son engagement à travailler de manière étroite et constructive avec le Secrétaire général et son équipe, les autres délégations et tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de mettre en œuvre et d'achever collectivement le Programme 2030.

33. Le Groupe souhaite réaffirmer que la coopération Sud-Sud est un complément et non un substitut à la coopération Nord-Sud. Elle doit continuer d'être guidée par les règles du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels. Il réaffirme en outre la nécessité d'œuvrer à la mise en place d'un système de coopération internationale qui place le développement au centre des préoccupations. Il continue à se réjouir des contributions inestimables de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la réalisation du développement dans ses trois dimensions et renouvelle son appel au système des Nations Unies pour le développement afin qu'il continue de renforcer son soutien à la coopération Sud-Sud et triangulaire, quand les pays en développement en font la demande, sous leur égide et dans le respect du principe de l'appropriation des activités par le pays.

34. Enfin, le Groupe se félicite des résultats de la vingt et unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et prend acte des débats et des résultats positifs du récent sommet du Groupe des 77 et de la Chine sur la science, la technologie et l'innovation qui s'est tenu à La Havane et qui a contribué à renforcer la collaboration entre les pays du Sud dans ce domaine.

35. **M. Ray** (Népal), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare qu'étant donné que la réalisation des objectifs de développement durable est gravement compromise, il est impératif que des progrès significatifs soient réalisés, en particulier dans les pays les moins avancés. Le Groupe a constaté avec satisfaction que les bailleurs de fonds qui ont répondu à l'enquête se sont dans l'ensemble accordés pour dire qu'en ce qui concerne les décisions de financement la priorité doit être accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux États d'Afrique. Si aucun progrès n'est fait dans les pays les moins avancés, les objectifs ne seront pas atteints.

36. Il est rassurant de constater que 50,5 % des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de

développement sont allées aux pays les moins avancés en 2022. Toutefois, le fait que ces pays n'ont bénéficié que de 13 % des ressources de base ne fait que perpétuer le caractère imprévisible de leur financement. Une grande partie de l'augmentation récente des dépenses peut être attribuée à l'accroissement des activités humanitaires qui, bien que vitales, n'ont pas contribué à renforcer les capacités institutionnelles et productives dont de nombreux pays les moins avancés ont besoin pour soutenir leur développement durable. Pour atteindre les objectifs, la plupart des ressources devront être affectées à des domaines clés, notamment la promotion de la santé et du bien-être, l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de l'éducation, la lutte contre les effets des changements climatiques, la garantie de la sécurité alimentaire et l'élimination de la faim. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés met également l'accent sur ces domaines clés. Le soutien à la transformation structurelle par le développement des capacités productives, la construction d'infrastructures et la transition numérique est tout aussi important.

37. Dans son plan de relance des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a identifié les trois domaines suivants comme étant urgents et critiques pour les pays les moins avancés : s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement, augmenter massivement les financements à long terme abordables pour le développement et octroyer plus largement des financements pour imprévus aux pays qui en ont besoin. Le Groupe espère que ses partenaires de développement seront au rendez-vous pour que ces objectifs se concrétisent.

38. Trente-trois des pays les moins avancés ont entamé le processus d'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés avec l'Organisation des Nations Unies, ce qui pourrait s'avérer très utile pour aligner les activités des gouvernements et rendre opérationnelles et financer leurs priorités nationales. Toutefois, le Groupe est préoccupé par le fait que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, qui finance une partie de la programmation conjointe pour les cadres, a diminué de 75 % et n'était plus que de 20 millions de dollars en 2022. Bien que sous-financé, le Fonds a fait la preuve de son importance en mobilisant un montant estimé à 2,3 milliards de dollars depuis sa création en 2019. Il est important que les États Membres contribuent activement au Fonds. Étant donné que seulement 38 % des équipes de pays des Nations Unies déclarent avoir une relation formelle avec les institutions financières internationales, le Groupe appelle ses partenaires du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

à formaliser la relation au niveau du pays avec le système des Nations Unies afin de garantir que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, bénéficient de la meilleure coordination possible en termes de soutien et d'assistance.

39. La coopération Sud-Sud est un complément essentiel de l'aide au développement classique. Récemment repensée, Galaxie Sud-Sud, la plateforme de partage des connaissances et de partenariat à l'échelle du système des Nations Unies, connecte 500 organisations inscrites et héberge un répertoire numérique contenant plus de 900 solutions de développement.

40. Le Mécanisme de soutien au reclassement durable a permis de rassembler les services de conseil et de renforcement des capacités des Nations Unies afin de favoriser un processus de reclassement et de transition sans heurt pour les pays les moins avancés. L'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt continue également d'apporter son soutien aux pays en voie de reclassement.

41. Même si toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement reconnaissent la catégorie de pays les moins avancés, seules quelques-unes d'entre elles préaffectent des crédits à ces pays. Il est préoccupant de constater que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale continuent de faire abstraction de cette catégorie de pays dans leurs opérations. Les organisations du système des Nations Unies pour le développement devraient élaborer des lignes directrices internes pour faire en sorte que la priorité accordée aux pays les moins avancés se traduise par des allocations budgétaires. Il est tout aussi nécessaire que les organisations internationales reconnaissent la catégorie des pays les moins avancés et qu'elles mettent en œuvre des programmes adaptés afin de garantir un soutien mondial cohérent et homogène aux pays les plus vulnérables. Le Groupe exhorte également le système des Nations Unies pour le développement et les autres organisations internationales à intégrer pleinement le Programme d'action de Doha dans leurs mandats opérationnels, à créer des groupes spécifiques et à nommer des personnes référentes pour les pays les moins avancés.

42. En conclusion, les pays les moins avancés dépendent de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir leur développement durable de différentes manières. Ils constatent avec satisfaction que des améliorations sont apportées pour renforcer la cohérence, la coordination et la fourniture de services et de soutien par l'intermédiaire du système des Nations Unies pour le développement et de ses partenariats.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour garantir que ces pays disposeront du financement nécessaire pour aller de l'avant.

43. **M. Wallace** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que les États membres de la CARICOM sont en première ligne face à des chocs exogènes violents et fréquents. De l'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 aux perturbations économiques généralisées en passant par la pénurie de liquidité et l'augmentation de la dette extérieure, leurs efforts pour faire face aux menaces les plus urgentes, en particulier les changements climatiques, ont été réduits à néant. Compte tenu de leur petite taille, de leur marge de manœuvre budgétaire limitée et des vulnérabilités inhérentes aux petites nations insulaires, les acquis durement gagnés en matière de développement sont gravement compromis et, en l'absence d'actions concertées, risquent de s'éroder avec peu de chances de retrouver leur niveau d'avant. L'action menée par l'Organisation des Nations Unies en réponse aux multiples crises et difficultés est déterminante pour préserver la vie et les moyens de subsistance des populations, guider les pays vulnérables vers une croissance durable, inclusive et résiliente, et réaliser les objectifs de développement durable.

44. La CARICOM se félicite du fait que le système des Nations Unies pour le développement repositionné est soutenu par un système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, un pacte de financement ainsi que par le Bureau de la coordination des activités de développement, lesquels renforcent tous le soutien aux pays de programme. Les recommandations formulées à la suite de l'examen du bureau multipays ont notamment été mises en œuvre dans l'ensemble de la région et les États membres de la CARICOM se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits du soutien apporté par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Toutefois, compte tenu du manque de progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation de ses objectifs, en particulier dans le monde du Sud, le moment est venu de passer des politiques à l'exécution et, plus important encore, à l'action au niveau des pays.

45. La Communauté des Caraïbes souligne à quel point il est important de tirer parti du système des Nations Unies pour le développement de manière concertée afin de soutenir les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda en 2024 et de trouver des solutions aux problèmes existants et nouveaux auxquels ces pays sont confrontés. Il est essentiel de veiller à ce que les équipes de pays puissent mettre à profit le rôle moteur et les capacités de

l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir une collaboration véritable et durable en faveur des petits États insulaires en développement. Les équipes de pays des Nations Unies et leurs effectifs devraient donc posséder l'expérience et la connaissance des défis uniques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et la région des Caraïbes ainsi que des compétences en la matière.

46. La présence des entités, les capacités opérationnelles et les plans de mise en œuvre par pays devraient également être davantage adaptés aux profils nationaux et régionaux. Dans cet esprit, tout au long des réunions régionales et interrégionales préparatoires à la quatrième Conférence internationale, les petits États insulaires en développement ont souligné l'importance de combler les lacunes qui existent aux niveaux national et régional en matière de données et de statistiques. À cet égard, la CARICOM accueille favorablement la proposition d'établir un centre mondial de données pour les petits États insulaires en développement lors de la Conférence et souligne également l'importance de renforcer les capacités en matière de données et de statistiques dans les pays couverts par les bureaux multipays. Il s'agit notamment d'améliorer les travaux menés actuellement à Port of Spain par le bureau sous-régional de la Communauté économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, lesquels peuvent contribuer au bon fonctionnement du centre de données.

47. En ce qui concerne le financement du développement, la CARICOM insiste sur le rôle des bureaux multipays dans la mobilisation ou l'amélioration de l'accès aux ressources programmatiques prévisibles nécessaires non seulement pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, mais aussi pour soutenir les plans de développement nationaux des États membres de la CARICOM. Ils se félicitent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi que les spécialistes de la mobilisation des ressources aient contribué à accroître les niveaux de financement commun disponibles pour les petits États insulaires en développement. La nouvelle ère de collaboration doit optimiser au maximum l'incidence de l'aide sur le terrain afin de mieux répondre à leurs vulnérabilités multidimensionnelles, en particulier dans le prochain cadre de développement mondial pour les petits États insulaires en développement.

48. **M^{me} Motsumi** (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe des États en développement sans littoral, fait observer que les pays en développement sans littoral ont subi des revers importants dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable à la

suite de la pandémie de COVID-19. À cet égard, 2024 sera une année cruciale puisqu'un nouveau cycle d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement commence et qu'un nouveau programme d'action sera adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra à Kigali.

49. Le système des Nations Unies pour le développement tel que repositionné joue un rôle important en soutenant les efforts faits par les pays en développement sans littoral pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre le programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le Groupe encourage le système à continuer de rendre compte de ses meilleures pratiques, des enseignements à retenir, des lacunes et des défis, afin de permettre aux États Membres de donner de meilleures orientations.

50. Premièrement, le Groupe souhaite souligner que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions doit demeurer le principal objectif du système des Nations Unies pour le développement. Deuxièmement, il est impératif de conserver une approche axée sur le développement tout en tenant compte des besoins spécifiques des pays dont le niveau de développement et la situation sont différents. Troisièmement, l'appropriation et la gestion par le pays de toutes les questions relatives au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement sont essentielles pour obtenir des résultats concrets, y compris la communication de toutes informations utiles et en temps voulu aux gouvernements hôtes par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Quatrièmement, le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable doit être élaboré en étroite concertation avec les gouvernements hôtes de manière à prendre en compte les besoins et les priorités des pays. Cinquièmement, les coordonnateurs résidents, les équipes de pays et les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable doivent apporter un soutien accru en termes de ressources, de données et d'expertise afin de faciliter la conclusion des stratégies nationales de développement.

51. L'Organisation des Nations Unies est à l'avant-garde de débats importants portant sur l'amélioration de l'accès à un financement à long terme abordable pour le monde en développement en vue de réaliser les objectifs. Toutefois, le Groupe est très préoccupé par l'insuffisance de financement pour les organismes des Nations Unies chargés du développement, notamment par les réductions importantes des contributions aux

ressources de base. En particulier, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit bénéficier d'un financement suffisant, prévisible et durable pour répondre aux besoins et aux priorités des pays. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent également un rôle important dans la réalisation des objectifs du programme d'action de Vienne et des objectifs du Millénaire pour le développement.

52. **M^{me} González López** (El Salvador) souligne que le système des Nations Unies pour le développement joue un rôle essentiel en soutenant les efforts faits au niveau national pour promouvoir des initiatives et des interventions multisectorielles, notamment grâce au système revitalisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des résultats positifs ont été obtenus au niveau national, grâce à l'action efficace des équipes de pays des Nations Unies, dirigées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, pour relever les défis, saisir les opportunités et répondre aux besoins en matière de développement. L'approche à l'échelle du système a donné de bons résultats, notamment la consolidation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, la mise en œuvre de plans d'intervention en réponse aux multiples crises et défis actuels, l'établissement de rapports de synthèse sur les résultats et la formulation d'initiatives stratégiques interinstitutions pour faire face aux défis multidimensionnels du développement.

53. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place de l'architecture nécessaire au suivi des efforts déployés par le Gouvernement salvadorien et les différents organismes du système des Nations Unies pour renforcer les capacités statistiques nationales, répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables et élaborer une stratégie nationale visant à stimuler les progrès en matière de développement durable dans ses trois dimensions. Cependant, des défis importants doivent être relevés pour garantir un financement suffisant, prévisible et durable de l'ensemble du système et en particulier du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

54. Dans la perspective de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et compte tenu des multiples crises actuelles de nature multidimensionnelle, il convient de continuer à promouvoir un système des Nations Unies axé sur le développement. Cela permettra de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité, d'inégalité et de lacunes structurelles dans les pays en développement ainsi qu'à leurs causes. Dans le même temps, il serait utile que le système soutienne davantage la mobilisation des

ressources et qu'il établisse des partenariats multipartites pour combler les déficits de financement existants. Les efforts doivent se poursuivre pour renforcer la planification, la programmation et la mise en œuvre d'initiatives conjointes et inter-agences, ce qui permettra de promouvoir une nouvelle approche des activités dans l'ensemble du système des Nations Unies.

55. El Salvador reconnaît le rôle de la coopération Sud-Sud en tant que catalyseur pour promouvoir le renforcement de la solidarité mondiale et la collaboration coordonnée face aux défis communs qui se posent en matière de développement. La coopération Sud-Sud complète les autres engagements en matière de coopération pour le développement, sans les remplacer ou s'y substituer. Ces dernières années, El Salvador a renforcé sa participation et son rôle dans les projets de coopération Sud-Sud. Le pays a progressé dans les projets stratégiques visant à encourager les échanges de connaissances et d'expérience et a contribué à des projets intrarégionaux faisant appel à divers mécanismes et fonds. Il est conscient de la précieuse contribution du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à la promotion et à la coordination des efforts dans ce domaine au niveau mondial et au sein du système des Nations Unies. El Salvador espère que les partenaires des mécanismes et des fonds apporteront un soutien accru à la promotion des initiatives et des projets de coopération Sud-Sud.

56. **M^{me} Robledo López** (Mexique) déclare que le Mexique soutient pleinement les efforts menés par la Vice-Secrétaire générale pour réformer le système des Nations Unies pour le développement. Le déploiement des opérations des Nations Unies sur le terrain étant l'un des atouts les plus importants de l'Organisation, le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies doit être amélioré et renforcé en permanence.

57. La résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet a été l'occasion de réaffirmer l'engagement en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Dans ce contexte, il conviendra d'identifier les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires pour progresser, notamment en ce qui concerne le handicap, l'égalité des sexes, les changements climatiques, la prévention des risques de catastrophe ou l'exploitation et les atteintes sexuelles.

58. Le déficit budgétaire auquel est confronté le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est très préoccupant, en particulier la réduction progressive des ressources de base. Il est urgent de garantir un financement suffisant, prévisible et durable

afin de fournir aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents les ressources et la souplesse nécessaires à la pleine mise en œuvre de leur mandat, à la rationalisation des capacités de réaction et à la garantie de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

59. Le Mexique se félicite des progrès réalisés dans l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les plans stratégiques de nombreux organismes du système des Nations Unies. Il renouvelle l'appel lancé aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour qu'ils continuent à promouvoir les programmes de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et appelle au transfert de technologies et au partage de pratiques et données d'expérience entre les pays.

60. La délégation mexicaine continuera à plaider en faveur d'un lien plus étroit entre développement, action humanitaire et consolidation de la paix. Toutefois, l'action intergouvernementale à elle seule ne saurait suffire à mener à bien de telles tâches. Le Mexique appelle donc les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à encourager une participation multipartite pleine et efficace afin d'exploiter le potentiel de la société civile, des femmes et des jeunes, des administrations locales, des universités et du secteur privé pour la mise en œuvre du Programme 2030.

61. **M. Etoundi Ayissi** (Cameroun) dit que sa délégation est préoccupée par la lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et notamment de l'exécution des mandats résultant des résolutions [72/279](#) et [73/248](#) de l'Assemblée générale. En outre, il convient d'accorder une plus grande attention au relèvement de l'allocation des ressources ordinaires destinées au financement du développement et de respecter les engagements souscrits dans le pacte de financement, qui stipule que des ressources doivent être mobilisées de manière adéquate, suffisante, prévisible et stable et que leur allocation doit être pleinement conforme aux priorités nationales, avec pour objectif que 30 % des contributions allouées au financement soient destinées aux ressources de base. L'objectif de 30 % est encore loin d'être atteint dans un contexte où de nombreux partenaires de développement continuent d'affecter l'essentiel de leurs contributions volontaires sous forme de fonds pour des programmes thématiques, qui représentent encore plus de 85 % des ressources allouées au financement du développement.

62. Cependant, la délégation camerounaise est optimiste et pense qu'avec une réelle volonté politique, se traduisant par le renforcement du partenariat mondial, le système des Nations Unies pour le développement sera doté des ressources et des moyens nécessaires pour

en faire un outil efficace et pertinent pour l'humanité, la planète, la prospérité et la paix. L'élimination de la pauvreté, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée.

63. **M. Pieris** (Sri Lanka) estime que la coopération entre les pays du Sud est plus importante que jamais dans un contexte de crises multiples qui entravent le programme de développement mondial, en particulier dans les pays en développement. La capacité à éliminer la pauvreté est entravée par une marge de manœuvre budgétaire insuffisante, ce qui a de graves conséquences sur les dépenses sociales dans de nombreux pays, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance, la nutrition, l'eau et l'assainissement. Alors que les pays développés ont été en mesure de financer leur reprise économique au lendemain de la maladie à coronavirus 2019, les pays en développement ont dû faire face à un rétrécissement de leur marge budgétaire et à des flux d'investissement fragiles, y compris des baisses à deux chiffres dans tous les secteurs. Compte tenu du niveau sans précédent de solidarité et de coopération internationales nécessaire, le Sri Lanka appelle à un renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

64. La coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais vient la compléter. Étant donné que la coopération Nord-Sud reste la source fondamentale du financement du développement, le principe des responsabilités communes mais différenciées doit s'appliquer non seulement à la lutte contre la crise climatique, mais aussi au financement du développement. Des mesures innovantes peuvent stimuler la coopération Sud-Sud, la croissance économique, créer des opportunités d'emploi et améliorer le bien-être général de la population de la région.

65. La délégation srilankaise se félicite de l'élaboration d'un premier cadre conceptuel volontaire pour mesurer la coopération Sud-Sud. Elle félicite en outre le secrétariat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies.

66. **M. Abbas** (Kenya) indique que, malheureusement, des millions de personnes dans le monde sont actuellement saisies d'un sentiment d'angoisse quant à leur sécurité, leur dignité et leurs perspectives actuelles ou futures. La communauté internationale doit agir pour créer un monde meilleur. Dans ce contexte, le

Gouvernement kenyan a promis à ses citoyens de développer l'économie à partir de la base afin d'autonomiser les jeunes hommes et femmes qui sont l'avenir du continent et du monde.

67. Pour relever efficacement les multiples défis auxquels elle est confrontée, l'Organisation des Nations Unies doit disposer de ressources suffisantes et pour cela elle doit faire preuve de l'énergie et de l'ambition nécessaires dans le domaine du développement en le considérant comme un élément essentiel de la réalisation des aspirations de la Charte des Nations Unies. Autrement, les débats techniques extrêmement détaillés sur la transparence et la responsabilité ne feront que tuer lentement l'un des piliers de l'Organisation. Afin d'aider à combler le déficit financier du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de relancer le développement, le Kenya et les États-Unis ont récemment organisé conjointement une table ronde pour mobiliser des fonds. En outre, le Kenya a versé une contribution au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. Il encourage davantage d'États Membres à contribuer et à empêcher les coupes dans les budgets de base des agences de développement.

68. La coopération Sud-Sud est essentielles pour permettre aux pays du Sud de relever les défis du développement. Comme il faut faire plus pour que cette coopération soit cohérente et concrète, les efforts entrepris par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud au moyen de son cadre stratégique 2022-2025 sont les bienvenus. Le Bureau devra continuer à aider les pays en développement à réajuster leur mise en œuvre du Programme 2030 en fonction de leurs besoins et de leurs priorités nationales. Le Kenya se félicite des résultats de la vingt-et-unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud qui a réaffirmé les aspirations des pays en développement. Il salue également les mesures audacieuses prises par les pays en développement du Sud pour encourager les initiatives multilatérales. La coopération Sud-Sud étant complémentaire de la coopération Nord-Sud, la délégation kenyane souligne la nécessité d'une collaboration étroite pour garantir que le multilatéralisme soit adapté à son objectif et qu'il tienne compte des voix de tous les pays.

69. Enfin, les résultats du Sommet africain pour le climat qui s'est tenu récemment à Nairobi ont contribué au Sommet sur l'ambition climatique organisé par le Secrétaire général au cours de la semaine de réunions de haut niveau et contribueront également à alimenter les débats de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

70. **M. Pisarevich** (Belarus) dit que presque à mi-parcours du Programme 2030, de manière générale, les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable sont malheureusement très faibles. La nécessité pour chacun d'intensifier considérablement ses efforts pour atteindre les objectifs est le message qui a été au cœur du récent Sommet sur les objectifs de développement durable. Ces efforts doivent inclure la suppression des mesures coercitives unilatérales. L'Organisation des Nations Unies et ses activités opérationnelles de développement jouant manifestement un rôle important dans le processus de réalisation des objectifs, les États Membres sont en droit d'attendre qu'elle apporte le soutien nécessaire pour atteindre les objectifs et les cibles au niveau national.

71. L'examen quadriennal complet est extrêmement important en tant que point de référence extérieur concret pour le système des Nations Unies pour le développement. Il jette également les bases de la mise en œuvre de changements importants et nécessaires à moyen et à long terme. Le Belarus soutient les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en place depuis cinq ans a fait la preuve de son efficacité et de sa pertinence en offrant une approche intégrée des activités des équipes des Nations Unies sur le terrain tout en préservant les avantages comparatifs des différentes agences. Il est important que la coordonnatrice ou le coordonnateur résident(e) et l'équipe de pays s'engagent pleinement à aider les États Membres à mettre en œuvre leurs plans de développement et leurs projets prioritaires au niveau national et que le gouvernement soit un partenaire clé de l'équipe de pays des Nations Unies.

72. Il est nécessaire de continuer à accorder la priorité au financement du Programme 2030 dans l'examen quadriennal complet des politiques. La délégation du Bélarus prend note avec satisfaction de la contribution des organisations et agences du système des Nations Unies au cours de la dernière décennie pour soutenir les processus de développement en termes quantitatifs. Toutefois, la tendance qualitative est préoccupante, car l'augmentation des activités opérationnelles du système des Nations Unies concerne principalement les ressources autres que les ressources de base, tandis que la part de ces dernières dans le total des activités opérationnelles n'augmente pas. Cette tendance freine sans aucun doute la capacité des entités opérationnelles du système des Nations Unies à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 car les ressources autres que les ressources de base ne constituent ni une source prévisible ni une source fiable de soutien au

développement durable. En outre, les ressources autres que les ressources de base sont souvent politisées.

73. Si l'on examine la situation par catégorie de pays, il est normal que les pays à faible revenu reçoivent la majeure partie des ressources provenant des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Dans le même temps, il est important de garder à l'esprit la nécessité de soutenir les pays à revenu intermédiaire, qui représentent environ deux tiers de l'ensemble des États membres et qui sont confrontés à des défis de développement spécifiques. À cet égard, il est depuis longtemps indispensable d'élaborer un document stratégique sur la coopération des Nations Unies avec le groupe des pays à revenu intermédiaire. Ce message a été clairement entendu lors de nombreuses conférences internationales et d'autres événements de haut niveau sur le thème des pays à revenu intermédiaire depuis que le sujet a été inscrit à l'ordre du jour une décennie et demie plus tôt.

74. *M. Cimino (Italie), Vice-Président, prend la présidence.*

75. **M. Chindawongse** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare qu'étant donné que seuls 12 % des objectifs de développement durable sont en bonne voie, la question des activités opérationnelles pour le développement est plus importante que jamais. Le renforcement de la coopération pour le développement est déterminant pour la réalisation des objectifs aux niveaux mondial, régional et national. L'ASEAN se félicite donc de la réponse globale et cohérente apportée par le système des Nations Unies pour le développement et de son approche globale. Elle salue également les efforts actuellement déployés par le système des Nations Unies pour le développement pour lancer des réformes, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale, afin de mieux soutenir les pays de programme dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030.

76. L'ASEAN encourage ses partenaires à garantir un financement suffisant, prévisible et durable pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin que les solutions apportées soient cohérentes, efficaces, rationnelles, responsables et adaptées aux priorités et aux besoins de chaque pays. À cet égard, elle souligne l'importance de l'examen quadriennal complet qui aura lieu en 2024.

77. L'ASEAN attache une grande importance à son partenariat étroit avec l'Organisation des Nations Unies et salue les avancées dans l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025).

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir les complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030, l'ASEAN continue de s'efforcer de mettre en œuvre efficacement la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025). Le dialogue de réflexion de haut niveau se tient également chaque année depuis 2017 afin d'accélérer la réalisation des objectifs et d'explorer les moyens de renforcer ces complémentarités. En outre, en marge du récent Sommet sur les objectifs de développement durable qui a eu lieu au siège, l'ASEAN, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a organisé un événement parallèle qui a mis l'accent sur son expérience unique de la réalisation des objectifs et a examiné les moyens d'encourager des partenariats multipartites systématiques et efficaces afin de traduire les engagements par des actes. L'ASEAN continue d'explorer et d'échanger des idées concrètes et des approches alternatives, y compris l'économie verte bio-circulaire et d'autres modèles de durabilité. L'Association réaffirme également son appui constant aux travaux du centre d'études et d'échanges de l'ASEAN sur le développement durable visant à renforcer la coopération et à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

78. L'ASEAN réitère l'importance de la coopération internationale au service du développement par le biais de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. En tant qu'organisation régionale, elle continue à montrer comment les pays en développement peuvent bénéficier mutuellement de la coopération Sud-Sud. Au-delà de l'ASEAN, ses efforts dans le domaine de la coopération pour le développement ont été renforcés par une collaboration avec des partenaires de dialogue, de dialogue sectoriel et de développement. Le développement durable est l'un des principaux domaines de coopération de l'ASEAN avec ses principaux partenaires. Alors qu'elle cherche à étendre son partenariat, en 2023, elle accueillera les Pays-Bas en tant que partenaire de développement et le Maroc en tant que partenaire de dialogue sectoriel.

79. **M. Bokoum** (Burkina Faso) juge que le système des Nations Unies pour le développement démontre une efficacité indéniable. Les pays hôtes expriment de plus en plus leur satisfaction à l'égard de ce système, notamment en ce qui concerne l'alignement du soutien du système sur leurs besoins et leurs priorités. Les pays en situation particulière, tels que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement sont particulièrement satisfaits.

80. Au cours de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, un événement parallèle a été

organisé pour mettre en avant les relations constructives entre l'Organisation des Nations Unies et le Burkina Faso. L'objectif de cet événement était de mettre en lumière des processus et des initiatives exemplaires entre le système des Nations Unies pour le développement, le partenariat pour le financement du développement et le Gouvernement burkinabé, d'identifier les défis et les opportunités socio-économiques, tant internes et transfrontaliers, en vue d'accroître la résilience, de créer de nouvelles approches de partenariat stratégique pour atteindre les objectifs du Plan d'action stratégique pour le développement durable du Burkina Faso et de mobiliser les donateurs et les partenaires techniques et financiers pour soutenir le plan d'action stratégique, entre autres efforts.

81. Toutefois, des difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne la diversification des sources de financement. Comblar le déficit de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est également une préoccupation majeure. Le renforcement du principe de responsabilité et du contrôle est un élément essentiel pour assurer une gestion transparente et efficace des ressources et la mise en œuvre des politiques de développement. Parmi les autres défis à relever, il convient d'accorder une attention particulière aux thèmes émergents, d'accroître l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, de renforcer la résilience économique en soutenant l'esprit d'entreprise au niveau national, d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, en particulier les femmes, les filles et les jeunes et d'assurer la protection sociale des groupes vulnérables et l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques. Des partenariats innovants avec les autorités locales, la société civile et le secteur privé sont également nécessaires pour relever ces défis.

82. La coopération Sud-Sud reste un pilier essentiel pour aider les pays du Sud à atteindre les objectifs de développement durable. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour relever les défis persistants, notamment des engagements plus importants de la part des États Membres et des partenaires internationaux pour soutenir le système des Nations Unies pour le développement qui joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs et l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes au Burkina Faso et dans le monde.

83. **M. Nguen Hoang Nguen** (Viet Nam) déclare que les résultats positifs du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ont renforcé le rôle de l'Organisation en tant que partenaire majeur de la réalisation des objectifs de développement durable pour les pays. Afin d'améliorer les activités

opérationnelles au service du développement durable, la délégation vietnamienne demande que le système des Nations Unies pour le développement bénéficie d'un financement suffisant et prévisible, en particulier d'une augmentation des ressources de base pour permettre au système d'être plus actif dans la planification et l'élaboration de programmes devant permettre de relever les nouveaux défis mondiaux. La proposition du Secrétaire général pour un modèle de financement hybride est une initiative prometteuse qui mérite d'être étudiée plus en détail, notamment en ce qui concerne la manière dont elle pourra améliorer l'efficacité du financement du système.

84. Les activités du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain doivent être adaptées au contexte propre à chaque pays, notamment pour ceux qui se trouvent dans une situation particulière. Le Viet Nam salue les efforts déployés pour élargir les profils des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin qu'ils ou elles puissent travailler de manière plus efficace et efficiente sur le terrain. Les pratiques récentes du Bureau de la coordination des activités de développement pour étudier le travail des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans différents pays, ont été utiles pour mettre en évidence les résultats spécifiques du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. La délégation vietnamienne exhorte le système à soutenir les efforts faits au niveau national pour réaliser les objectifs en concevant des cadres nationaux de développement durable alignés sur les priorités et les besoins des pays.

85. Le Viet Nam demande un soutien supplémentaire de la part du système des Nations Unies pour le développement dans de nouveaux domaines, tels que la transition numérique, la transition vers une énergie verte et juste, l'économie circulaire et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour la réalisation des objectifs. L'expertise, les travaux de recherche et les conseils pratiques de l'Organisation ainsi que sa capacité à établir des partenariats dans ces domaines émergents, peuvent aider les pays à mieux identifier les opportunités et les défis liés à leur développement et à mieux s'y préparer.

86. **M^{me} El Ouatiki** (Maroc) dit que le Maroc est conscient du rôle clé joué par le système des Nations Unies pour le développement repositionné en tant que base solide pour soutenir les pays de programme dans leurs efforts pour parvenir à un développement durable. Les investissements réalisés donnent des résultats sur le terrain et le système repositionné, avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents en son centre, est désormais un partenaire fiable qui soutient les actions menées par les pays de programme pour sauver

les objectifs de développement durable. La délégation marocaine se félicite des données montrant que des progrès ont été accomplis par le système des Nations Unies pour le développement sur le plan de l'encadrement, de l'impartialité, de la consultation avec les gouvernements hôtes ainsi que de la cohérence, de la coordination et de l'exécution.

87. Toutefois, la délégation marocaine souhaite faire part de ses préoccupations en ce qui concerne la situation financière du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Un financement adéquat, durable et prévisible est essentiel pour maintenir leur performance ainsi que celle de leurs équipes. Elle attend avec intérêt les prochaines délibérations que le Secrétaire général doit mener sur cette question.

88. Pour le Maroc, la coopération Sud-Sud demeure l'un des principaux piliers de sa politique étrangère. Il multiplie les projets et les initiatives pour stimuler les partenariats et promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire dans plusieurs domaines.

89. Le Maroc soutient le développement des capacités des organismes nationaux de statistiques et des agences de coopération afin qu'ils puissent utiliser le nouveau cadre conceptuel de mesure de la coopération Sud-Sud adopté par la Commission de statistique en 2021. Il encourage la poursuite des efforts pour tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans l'action climatique et soutient les partenariats entre les acteurs des pays du Sud aux niveaux régional, national et infranational pour lutter contre les changements climatiques. Le Maroc souligne également l'importance d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la préparation et la présentation de l'examen national volontaire.

90. Enfin, l'oratrice note que les délégations marocaine et portugaise faciliteront conjointement les négociations sur le projet de résolution de la Commission sur la coopération Sud-Sud lors de la session en cours.

91. **M^{me} Gahlot** (Inde) dit que les pays en développement comptent sur le système des Nations Unies pour le développement pour les aider à réaliser les objectifs et à répondre aux aspirations de leurs peuples et que plusieurs succès ont été enregistrés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide humanitaire. Cependant, les pays du Sud attendent plus que jamais du système qu'il joue son rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont loin d'être atteints. Pour sa part, l'Inde a mis en place un partenariat fructueux avec le système par l'intermédiaire du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies, géré par le Bureau des Nations Unies pour la

coopération Sud-Sud. Le Fonds compte actuellement 66 projets de développement dans 51 pays et dispose d'une enveloppe de 52 millions de dollars, mais cela ne suffira pas pour atteindre les objectifs dans les délais impartis. Le système des Nations Unies pour le développement doit se concentrer sur les tâches qu'il est le seul à pouvoir accomplir, en s'appuyant sur un volume suffisant et prévisible de ressources pouvant être utilisées avec souplesse.

92. La coopération Sud-Sud est une priorité essentielle pour l'Inde et a donc été au cœur de sa présidence du Groupe des 20 (G20), qui a débuté par le sommet Voice of the Global South, organisé en janvier 2023 et présidé par le Premier Ministre indien. En outre, la participation de l'Afrique aux délibérations du G20 a été la plus importante jamais enregistrée et l'inclusion de l'Union africaine en tant que membre permanent du G20 a été l'initiative la plus significative, ce qui amplifie encore la voix des pays du Sud. Au cours de sa présidence du G20, l'Inde a mené de nombreuses initiatives liées au développement durable, à la réforme du système financier international et à la lutte contre la vulnérabilité de la dette, autant de préoccupations essentielles pour les pays du Sud.

93. Ces activités ont été entreprises dans le cadre de partenariats bilatéraux de développement établis de longue date par l'Inde dans l'esprit de la coopération Sud-Sud. Guidées par les priorités et les exigences de ses partenaires, les activités menées par l'Inde dans le cadre de la coopération pour le développement sont très variées. L'Inde a également commencé à travailler au niveau trilatéral avec des partenaires tels que l'Allemagne et entreprend des projets axés sur les objectifs en Afrique et en Amérique latine.

94. En mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud, l'Inde cherche à résoudre de manière transparente les problèmes des pays en développement, sans créer de dépendances, et à favoriser une croissance et un développement durables et globaux dans le monde du Sud, tout en soulignant l'importance d'un ordre mondial ouvert et fondé sur des règles, qui ne laisse personne de côté.

95. **M. Gabi** (Congo) dit que la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, reste une préoccupation majeure pour les pays, comme le montre le rôle clé qu'elle a joué dans la distribution des vaccins contre la COVID-19 et dans la reprise après la pandémie. Son pays a toujours accordé une importance particulière à la coopération Sud-Sud et s'efforce de mettre en œuvre un mécanisme de financement innovant pour soutenir les projets des pays du Sud, car leur trajectoire de développement nécessite un financement

efficace qui peut stimuler les économies faibles à long terme.

96. La République du Congo entend œuvrer pour la mise en place d'un mécanisme à l'instar du programme Erasmus en Europe, pour les échanges d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et de formateurs, car le développement des pays du Sud ne pourra se réaliser sans des ressources humaines de qualité et la maîtrise des sciences et des technologies.

97. La coopération Sud-Sud est un outil indispensable pour aider les États à atteindre les objectifs de développement durable. En outre, l'objectif 17 reconnaît le rôle complémentaire que la coopération Sud-Sud peut jouer dans la réalisation des objectifs. Toutefois, une solidarité mondiale sans précédent sera nécessaire pour soutenir les pays en développement, car un monde plus juste, plus équitable et plus prospère dépend d'une plus grande coopération internationale.

98. **M. Shareef** (Pakistan) souligne que son pays venait à peine de commencer à se remettre de la pandémie de COVID-19 lorsqu'il a été frappé par une catastrophe climatique extrêmement dévastatrice sous la forme d'inondations. Le système des Nations Unies pour le développement, sous la direction du Secrétaire général, a joué un rôle déterminant en soutenant les efforts déployés au niveau national pour réagir et se relever de cette catastrophe naturelle majeure. Pour aller de l'avant, il sera essentiel que le système continue à soutenir la mise en place d'une réserve de projets pouvant être financés afin de mettre en œuvre les plans de relance nationaux.

99. La délégation pakistanaise félicite le Secrétaire général qui maintient le développement au premier plan des priorités de l'Organisation et soutient sa proposition d'un plan de relance pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable. Le Pakistan demeure préoccupé par les problèmes de financement auxquels est confronté le système des Nations Unies pour le développement, en particulier le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources. S'il est encourageant de constater que les contributions aux ressources de base ont augmenté, leur part dans le financement total n'a été que de 21 % contre 28 % en 2011. En outre, les progrès accomplis pour respecter les engagements du pacte de financement demeurent insuffisants et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est confronté à un déficit de financement de 85 millions de dollars.

100. En tant que pays de programme, le Pakistan attache la plus grande importance au mandat fondamental des agences des Nations Unies pour le

développement, qui consiste à aider les pays à atteindre les objectifs. Il demande donc qu'un financement suffisant, prévisible et durable soit alloué aux activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies et se réjouit de participer aux prochains dialogues sur le pacte de financement ainsi que sur le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

101. Les principes clés ci-après doivent continuer à sous-tendre le système des Nations Unies pour le développement à savoir que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions doit être l'objectif primordial, qu'il ne faut pas perdre de vue le développement en lui-même et qu'il convient de garder à l'esprit que les niveaux de développement et les réalités rencontrées sur le terrain diffèrent dans chaque pays en développement et que, pour obtenir des résultats, il faut que les pays prennent en main et dirigent tous les aspects relatifs au système pour parvenir à des résultats concrets.

102. La délégation pakistanaise croit aux principes d'égalité, de solidarité et de bénéfice mutuel qui sous-tendent le cadre de la coopération Sud-Sud. L'engagement du Pakistan à l'égard des Nations Unies et de la coopération Sud-Sud est inébranlable. La coopération Sud-Sud est un complément et non un substitut à la coopération Nord-Sud. Elle doit continuer d'être guidée par les règles du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels. Le Pakistan est conscient des résultats remarquables obtenus grâce à la coopération Sud-Sud et appelle l'Organisation des Nations Unies et ses fonds, programmes et institutions spécialisées à continuer de prendre des mesures concrètes pour renforcer le soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

103. **M. Bin Rosdi** (Malaisie) déclare que la Malaisie est convaincue que le système des Nations Unies pour le développement continuera à faire preuve de transparence et à privilégier les progrès axés sur les résultats, en particulier dans son soutien aux politiques nationales intégrées visant à atteindre les objectifs de développement durable. La délégation malaisienne félicite le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies en Malaisie pour les efforts qu'ils déploient afin de répondre aux besoins spécifiques du pays qui s'emploie à construire un avenir durable et résilient. Elle est également confiante dans la capacité à trouver une solution durable pour le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

104. La délégation malaisienne accueille avec satisfaction les progrès réalisés par le système des Nations Unies pour le développement afin de tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre de l'action climatique. Cette approche permet de mettre en place une modalité de collaboration plus globale et plus inclusive. En outre, la Malaisie sait l'immense potentiel de la coopération triangulaire, qui permet de tirer parti de l'expertise, des ressources et des diverses perspectives des pays du Sud et du Nord. En associant les pays du Nord, un ensemble de connaissances, de capacités techniques et de solutions innovantes pourraient être partagées, ce qui permettrait d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement.

105. Dans sa quête d'un développement inclusif et durable, la Malaisie se félicite de la collaboration avec des partenaires des pays développés et en développement. Elle partage sa riche expérience et son expertise en matière de développement en fournissant une assistance et une formation dans le cadre de son propre programme de coopération technique. Depuis son lancement en 1980, le programme a bénéficié à plus de 37 000 participants issus de 143 pays bénéficiaires. La Malaisie reste déterminée à renforcer et à améliorer la coopération existante par le biais de tous les mécanismes disponibles aux niveaux bilatéral, régional et intrarégional et en faisant participer à la fois le secteur public et le secteur privé. Cet engagement s'étend aux partenariats public-privé comme moyen de collaboration dans tous les domaines de la coopération.

106. La Malaisie réaffirme son soutien constant aux efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en place un système des Nations Unies pour le développement efficace et adapté aux besoins. Elle attend avec impatience un système plus cohérent, plus responsable et plus efficace pour soutenir l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le contexte de la coopération Sud-Sud, elle se réjouit également de l'évolution de la relation traditionnelle donateur-bénéficiaire vers un partenariat plus équitable et mutuellement bénéfique.

107. **M. Meschchanov** (Fédération de Russie) déclare que les besoins des pays en développement en matière d'assistance continuent d'augmenter face à un environnement macroéconomique de plus en plus difficile. Dans ce contexte, le rôle du système des Nations Unies pour le développement, dont les subventions sont une source de financement, est particulièrement important. La délégation russe note avec regret que seulement 8 % des dépenses totales d'APD ont été consacrées à l'élimination de la pauvreté en 2021. Toutefois, selon l'examen quadriennal

complet, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes doit rester la priorité absolue du système de développement. Il est donc essentiel d'augmenter l'aide aux pays en développement dans ce domaine. Le système des Nations Unies pour le développement doit également accroître le soutien aux pays de programme pour leur industrialisation et veiller à ce qu'ils disposent d'une énergie abordable et fiable.

108. La délégation russe appelle les pays développés à honorer leurs engagements de porter l'APD à 0,7 % de leur revenu national brut et le financement de la lutte contre les changements climatiques à 100 milliards de dollars par an. Pour sa part, la Fédération de Russie continue d'apporter son soutien aux pays en développement. L'aide russe à ces pays a dépassé le milliard de dollars en 2022, ce qui est comparable aux chiffres de 2021.

109. Face aux besoins croissants des pays en développement, il est évident qu'il faut améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, la délégation russe suit de près les progrès accomplis dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Elle continue d'insister sur le fait que le système revitalisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit être compact, souple et rentable et qu'il est contre-productif de gonfler ses effectifs au-delà des chiffres initialement convenus. La Fédération de Russie a l'intention d'adopter une approche pragmatique lors des prochains débats sur le modèle de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur le pacte de financement actualisé.

110. La délégation russe espère que la qualité des rapports du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'améliorera, car ils doivent avant tout montrer la valeur ajoutée des activités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et non pas simplement compiler les réalisations des agences des Nations Unies travaillant dans un pays. Elle souhaiterait recevoir des informations plus détaillées sur la méthodologie utilisée pour calculer le montant des fonds économisés grâce à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

111. La Fédération de Russie approuve les principes clés de la coopération Sud-Sud, à savoir le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures, la prise en compte des caractéristiques propres à chaque pays et le fait de s'abstenir d'imposer des modèles de développement étrangers. La délégation russe se félicite de l'élection de la Fédération de Russie au Bureau de la vingt et unième

session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Elle continue de participer à des programmes de coopération triangulaire en apportant des contributions financières et des contributions d'experts pour renforcer les capacités de ses partenaires, notamment dans la région de la Communauté d'États indépendants et en Afrique. Elle met en œuvre ces programmes conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies. Les organisations régionales, telles que le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS), l'Organisation de coopération de Shanghai et l'Union économique eurasiatique favorisent également l'établissement de partenariats équitables et mutuellement bénéfiques entre les pays du Sud et leurs partenaires afin de relever les défis mondiaux.

112. **M. Thaphanya** (République démocratique populaire lao) déclare que sa délégation apprécie le rôle essentiel joué par le système des Nations Unies pour le développement et les efforts inlassables déployés par les équipes de pays des Nations Unies pour soutenir les plans et activités de développement socioéconomique des États Membres, notamment en mobilisant une assistance financière et technique. Au fil des ans, le partenariat et la collaboration entre son gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont été renforcés par la mise en œuvre de divers programmes. En outre, le système a joué un rôle clé en aidant les pays en situation particulière à relever leurs défis spécifiques en matière de développement. À cet égard, la délégation lao se félicite de l'augmentation de 14 % du financement destiné aux pays en situation particulière afin d'améliorer la réalisation des activités de développement. Les activités entreprises par le système au niveau national doivent être conformes aux priorités nationales et contribuer à renforcer les efforts de développement et la résilience aux chocs extérieurs. Pour garantir l'efficacité des activités opérationnelles, des mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés doivent être mis en place.

113. Son pays a continué à faire face à de multiples défis en matière de développement, ce qui a considérablement entravé ses efforts de développement social et économique et érodé les moyens de subsistance de sa population. À cet égard, le Gouvernement lao travaille en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires de développement et toutes les parties prenantes pour répondre aux besoins particuliers du pays, et les objectifs de développement convenus au niveau international ont été intégrés dans

les plans nationaux de développement socioéconomique. Dans ce contexte, la délégation lao salue le rôle joué par le Bureau du Coordonnateur résident dans l'encadrement de l'équipe de pays des Nations Unies et dans la facilitation des activités de développement.

114. En conclusion, la délégation lao souhaite souligner plusieurs points : premièrement, les partenaires de développement sont fortement encouragés à assurer la fourniture en temps voulu de ressources suffisantes, y compris un financement prévisible et durable du système des Nations Unies pour le développement. Deuxièmement, le système et les autres institutions spécialisées doivent intensifier leurs efforts pour mobiliser des ressources et améliorer leur coordination effective. Les ressources doivent être efficacement canalisées pour combler les écarts de développement et de financement existants, conformément aux besoins et aux priorités du développement national. Troisièmement, le système et les partenaires de développement doivent privilégier le renforcement des capacités et du principe de l'appropriation nationales. Quatrièmement, le système doit donner la priorité à l'amélioration de la résilience aux chocs futurs et se tenir prêt à faire face à des situations imprévues. Un tel état de préparation peut concerner toute une série de domaines, tels que l'élimination de la pauvreté, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques.

115. **M. Mandla** (Afrique du Sud) déclare que les inégalités croissantes au sein des États et entre eux menacent la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont essentiels à la création d'un monde plus inclusif où personne n'est laissé pour compte. Il est essentiel que les nations développées respectent les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba afin de permettre le décaissement de fonds destinés à stimuler la croissance économique. En outre, tous les pays doivent promouvoir un partenariat mondial redynamisé permettant à toutes les nations de se développer de manière viable, les pays développés prenant l'initiative de s'acquitter des obligations contractées lors d'engagements multilatéraux antérieurs. La délégation sud-africaine appelle la communauté internationale à suivre et à soutenir la proposition du Secrétaire général d'un plan de relance des objectifs de développement durable pour les pays en développement. Parmi les domaines dans lesquels des actions concrètes peuvent être proposées figurent les engagements ou les politiques visant à résoudre la crise immédiate de la dette à laquelle sont confrontés les pays en développement, à combler le déficit de financement pour la réalisation des objectifs et à entreprendre des

réformes systémiques, y compris la réforme de l'architecture financière internationale.

116. La solidarité internationale, en particulier avec les plus pauvres et avec les personnes en situation de vulnérabilité est la clé de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation de ses objectifs. La contribution de l'Afrique du Sud au soutien et au renforcement d'une approche multilatérale de la coopération Sud-Sud est axée sur l'établissement de partenariats avec d'autres pays en développement au moyen d'entités telles que le Forum de dialogue Inde-Brésil-Afrique du Sud, qui cherche à renforcer les efforts multilatéraux collectifs afin de sortir de nombreuses personnes de la pauvreté et de la faim.

117. L'Afrique du Sud continuera à résister à toute tentative de redéfinition du rôle, de la portée et des principes de la coopération Sud-Sud. La coopération Nord-Sud reste au cœur de la coopération pour le développement, tandis que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire complètent la coopération Nord-Sud, sans toutefois s'y substituer. Un partenariat mondial solide avec les pays développés reste essentiel pour libérer le potentiel des pays en développement. En tenant compte des différents niveaux de développement, l'APD reste vitale pour les pays en développement. Les pays ayant des besoins particuliers et des situations spécifiques, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, doivent être considérés comme prioritaires. Le secteur privé doit également avoir pour rôle de compléter, et non de remplacer, l'APD dans le cadre de la transition et de l'expansion des bases industrielles des pays en développement.

118. **M. Prabowo** (Indonésie) déclare qu'au lendemain de la pandémie de COVID-19, il est primordial de renforcer la résilience et d'élaborer des stratégies qui jettent les bases d'un développement durable à long terme. Le système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuent d'être des acteurs essentiels en aidant les pays à s'orienter dans le paysage complexe du relèvement après la pandémie tout en progressant vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les défis sont importants, mais les perspectives d'un changement porteur de transformation le sont tout autant. Dans ce contexte, l'Indonésie souhaite mettre en avant les points suivants.

119. Premièrement, des programmes ciblés et efficaces sont nécessaires pour accompagner une reprise durable et résiliente dans les pays dont les capacités financières et budgétaires sont limitées. À cet égard, le système des Nations Unies pour le développement et le système des

coordonnatrices et coordonnateurs résidents doivent aligner leurs programmes et leurs fonds afin d'améliorer les synergies avec les plans nationaux de développement en identifiant les secteurs susceptibles de générer une croissance économique soutenue. Les deux systèmes peuvent fournir les compétences nécessaires à une reprise économique favorisant une croissance durable et inclusive et ne laissant personne de côté, notamment en soutenant les petites et moyennes entreprises, en créant des possibilités d'emploi et en s'attaquant aux inégalités. Il faut continuer de s'efforcer d'améliorer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en allouant un financement prévisible, suffisant et durable.

120. Deuxièmement, la valeur stratégique de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire doit être mise à profit pour soutenir les efforts de relèvement des pays du Sud après la pandémie. Le système des Nations Unies pour le développement peut servir de catalyseur et de facilitateur pour la coopération Sud-Sud en fournissant un appui technique et en encourageant le dialogue et la collaboration. La délégation indonésienne salue le travail du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud qui améliore la coordination et la cohérence du soutien de l'Organisation à cette coopération. L'Indonésie est déterminée à faire progresser la coopération Sud-Sud et triangulaire en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

121. **M. Dagari** (Nigéria) déclare que sa délégation salue les efforts déployés par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour promouvoir l'élaboration de politiques de coopération numérique et faciliter les initiatives de transformation numérique. Elle appelle à une adhésion stricte aux principes de souveraineté et d'appropriation nationales et de non-politisation. Un financement suffisant et durable du système est essentiel à son bon fonctionnement.

122. En 2021, les dépenses consacrées aux activités de développement ont pour la première fois atteint 20 milliards de dollars. Toutefois, la communauté internationale doit augmenter les contributions financières à l'Afrique afin de prendre en considération les défis uniques auxquels les nations africaines sont confrontées, tels que la pauvreté, les conflits et les changements climatiques. La délégation nigérienne demande également que le système des Nations Unies pour le développement renforce la transparence et l'application du principe de responsabilité.

123. Le Nigeria s'est engagé à respecter les principes de la coopération Sud-Sud, notamment le respect de la

souveraineté et de l'appropriation nationales ainsi que des avantages mutuels. Le transfert de technologie entre les pays en développement est un aspect essentiel de la coopération Sud-Sud. Il est indispensable en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de stimuler l'innovation.

124. À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est urgent d'accélérer les progrès. La coopération Sud-Sud offre une voie qui permet de relever les défis. Le Nigeria appelle à une action mondiale fondée sur l'unité, la solidarité et une coopération multilatérale renouvelée pour relever les défis de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

125. **M. Dai Bing** (Chine) déclare que la mise en œuvre du Programme 2030 est un engagement mutuel de la communauté internationale. Lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, les dirigeants et le Secrétaire général ont appelé à une plus grande solidarité dans la recherche de solutions porteuses de transformation pour aider les pays en développement à accélérer leur redressement et à remettre la réalisation des objectifs sur la bonne voie. La Chine soutient les efforts de la communauté internationale à cette fin. Face à des défis extérieurs complexes et interdépendants, le système des Nations Unies pour le développement doit améliorer son rôle de coordination et les organismes des Nations Unies chargés du développement doivent prendre des mesures plus ciblées pour accélérer la réalisation des objectifs. À cet égard, la Chine souhaite formuler les recommandations ci-après.

126. Premièrement, il faut créer un environnement plus favorable au développement. Les organismes des Nations Unies chargés du développement et les États Membres doivent pratiquer un véritable multilatéralisme, donner la priorité au développement, prôner l'ouverture et l'inclusion et ramener véritablement les questions de développement au centre des priorités de la communauté internationale.

127. Deuxièmement, il est important de privilégier les capacités en matière de développement. Les organismes des Nations Unies chargés du développement doivent mieux équilibrer les interventions d'urgence à court terme et les investissements à moyen et long terme. Ils doivent s'attacher à aider les pays en développement à améliorer leurs propres capacités et à créer un cercle vertueux entre l'aide extérieure et leur propre développement.

128. Troisièmement, il faut promouvoir la réforme de la gouvernance financière mondiale. Les pays développés doivent de toute urgence honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de

financement de l'action climatique. Le système de gouvernance mondiale doit mieux tenir compte des préoccupations légitimes de la plupart des pays, en particulier des pays en développement, et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes doit être renforcée afin de mettre en place un soutien financier suffisant et prévisible pour le développement durable.

129. Quatrièmement, l'appropriation et la maîtrise du programme par le pays doivent être respectés. Les domaines de développement prioritaires et les besoins urgents des pays de programme doivent être pris en compte afin de maximiser l'efficacité des activités de la coordonnatrice et du coordonnateur résident, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

130. La Chine soutient fermement la coopération Sud-Sud et fait tout son possible pour aider les autres pays en développement à réaliser leur développement commun, notamment en soutenant l'Initiative pour le développement mondial : tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour parvenir à un développement mondial plus fort, plus vert et plus sain. L'Initiative pour le développement mondial a donné une forte impulsion à la coopération mondiale pour le développement et à la réalisation des objectifs. Au cours de la récente semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, la Chine a organisé une réunion de haut niveau afin de présenter de manière détaillée les résultats de la mise en œuvre de l'Initiative. Plus de 200 projets de coopération ont déjà été réalisés dans le cadre de cette Initiative, tous les bénéficiaires étant des pays en développement. La Chine se tient prête à collaborer avec la communauté internationale pour continuer de contribuer à la réalisation des objectifs dans les délais impartis.

131. **M. Suwantra** (Thaïlande) estime que l'Organisation des Nations Unies doit conserver sa pertinence en soutenant les efforts faits par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable grâce à un système des Nations Unies pour le développement repositionné dans lequel le multilatéralisme est bénéfique pour tous. À cet égard, la Thaïlande salue les efforts déployés actuellement par le Secrétaire général pour mettre en œuvre les mandats liés à l'examen quadriennal complet. La délégation thaïlandaise exhorte les organismes du système à aider les pays en développement à exécuter le Programme 2030 sur la base d'une approche globale du système et se réjouit à l'idée de participer de manière constructive aux négociations sur le prochain examen quadriennal complet en 2024.

132. La Thaïlande encourage les États Membres à continuer de s'approprier le processus au niveau national et à s'engager de manière constructive avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans l'élaboration des Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de garantir que les activités de développement soient menées conformément aux stratégies et à la planification nationales du développement. À cet égard, la Thaïlande a progressé dans la mise en œuvre de son Plan-cadre de coopération pour la période 2022-2026, notamment en intégrant sa « philosophie de l'économie de suffisance ».

133. La Thaïlande reste pleinement engagée dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, tout en soulignant que la coopération Sud-Sud doit compléter et non se substituer à la coopération Nord-Sud. Elle invite le système des Nations Unies pour le développement à utiliser la Stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au service du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies comme moyen essentiel d'aider les États Membres à atteindre les objectifs. En mars 2023, la Thaïlande et l'équipe de pays des Nations Unies en Thaïlande ont annoncé le lancement de projets de développement menés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire et portant sur le commerce des produits agricoles biologiques, les soins de santé maternelle, la profession de sage-femme et la grossesse chez les adolescentes ainsi que sur la diplomatie mondiale en matière de santé pour les pays en développement de la région Asie-Pacifique.

134. Les commissions régionales des Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle actif dans la promotion de la coopération Sud-Sud d'une manière adaptée et axée sur la demande. La Thaïlande et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique accueilleront conjointement le cinquième Forum Asie-Pacifique des Directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire qui a pour thème « Innovation numérique et coopération Sud-Sud : moteur du développement durable en Asie et dans le Pacifique » les 27 et 28 novembre 2023 à Bangkok.

135. **M^{me} Gutiérrez Tórrez** (Nicaragua) indique que son pays s'est engagé à renforcer davantage les actions et les initiatives visant à atteindre les objectifs prioritaires du Programme 2030. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être ciblées pour répondre aux priorités des pays en développement, y compris la nécessité d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Une action collective est nécessaire pour améliorer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et

atteindre les objectifs de développement durable tout en promouvant l'unité, la solidarité et la coopération, en particulier dans les domaines du commerce et du développement économique.

136. Il est important de plaider en faveur de la coopération Sud-Sud afin que les pays en développement puissent partager leurs connaissances, leurs compétences, leurs données d'expérience et leurs ressources pour atteindre leurs objectifs de développement dans le respect de leur souveraineté et de leurs politiques socio-économiques, sans aucune condition. Toutefois, la solidarité Sud-Sud ne doit pas être invoquée pour justifier que les pays développés puissent revenir sur leurs engagements en matière d'APD.

137. Enfin, plus de 2 millions de personnes dans plus de 30 pays souffrent quotidiennement des effets des mesures coercitives unilatérales illégales. La délégation nicaraguayenne rejette et condamne ces mesures illégales et exige leur élimination immédiate.

138. **M^{me} Abdala** (Mozambique) dit que son pays reconnaît le rôle important que joue la coopération Sud-Sud pour soutenir les efforts des pays en développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. La coopération Sud-Sud peut aider les pays en développement à atténuer les effets des chocs climatiques et à s'y adapter, à faire face aux urgences sanitaires mondiales et à s'attaquer à d'autres objectifs de développement transversaux. Il est nécessaire de renforcer la solidarité mondiale et la coopération internationale pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs, notamment en faisant appel à la science, à la technologie et à l'innovation.

139. La promotion de la coopération Sud-Sud est l'une des priorités de son gouvernement. Grâce à cette coopération, le Mozambique a pu mener des actions dans des domaines d'importance cruciale susceptibles d'avoir un effet de levier sur l'économie du pays et de promouvoir le développement durable. Dans le secteur de l'agriculture, le Mozambique est devenu le premier pays d'Afrique à construire un centre de démonstration de technologies agricoles financé par la Chine, qui aide les agriculteurs locaux à développer de nouvelles techniques et semences adaptées au contexte local afin d'accroître la production et la productivité. Des exemples similaires peuvent être trouvés dans les domaines de la science et de la technologie, de l'éducation, de la santé et d'autres secteurs.

140. La coopération Sud-Sud est devenue un outil de développement important qui complète la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire. La délégation mozambicaine exhorte l'Organisation des Nations

Unies, en particulier le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à renforcer le soutien aux États Membres pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

141. Le Programme d'action d'Addis-Abeba continue de servir de cadre mondial pour le financement du développement durable en alignant tous les flux et politiques de financement sur les priorités économiques, sociales et environnementales. Un travail collectif est nécessaire pour intensifier l'action et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cet important programme. Le Mozambique attend avec intérêt les délibérations des dirigeants des pays du Sud à l'occasion du troisième Sommet du Sud qui se tiendra en 2024 à Kampala.

142. **M. Zoumanigui** (Guinée) déclare que la coopération Sud-Sud est un instrument puissant de mobilisation des partenaires sociaux et économiques des pays en développement et que les grandes orientations de cette coopération doivent tenir compte des préoccupations majeures des pays en développement. Dans ce contexte, il faut que les politiques publiques soient adaptées aux réalités et aux spécificités de chaque pays. En outre, la coopération Sud-Sud ne doit pas être considérée comme un substitut à la coopération Nord-Sud ou à l'APD, mais plutôt comme un complément à ces deux types de coopération.

143. Afin de tirer profit des nombreux débouchés offerts par la coopération Sud-Sud et triangulaire, la République de Guinée a réalisé ces dernières années un certain nombre d'études qui ont conclu qu'il serait intéressant de créer un institut international pour le développement de la coopération Sud-Sud et triangulaire, dont le siège serait à Conakry. Le Gouvernement guinéen est profondément convaincu que la création d'un tel institut sur le sol africain apportera des solutions innovantes et adaptées au développement durable des pays bénéficiaires. L'institut aurait pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à parvenir à l'autosuffisance individuelle et collective et au développement durable. Sa mission principale consisterait à soutenir le renforcement des capacités de recherche et de formation dans tous les domaines de la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi qu'à coordonner et à mettre en commun des partenariats innovants.

144. Dans le cadre d'un partenariat stratégique avec la Guinée, la Banque islamique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement

ont fourni une assistance technique pour aider le Gouvernement guinéen à élaborer les documents constitutifs de l'institut. La Guinée sollicite le soutien des États Membres et de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour que cet institut voit le jour. La délégation guinéenne espère que les efforts déployés, tant au niveau collectif qu'individuel, permettront d'obtenir un mandat officiel pour accueillir l'institut et le rendre opérationnel dans un délai raisonnable, favorisant ainsi le développement durable.

La séance est levée à 18 heures.